Conseil Municipal de Montjoux Extrait du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2017

Travaux de restauration du Temple de la Paillette : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 septembre autorisant la commune à assurer la maitrise d'ouvrage des travaux de restauration du Temple.

Il rappelle également que la commune peut solliciter une subvention auprès du fonds européen LEADER.

Il présente le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Montant des travaux : 7945 € HT			TVA : 1589 €
20 % du total HT	du total HT 80% du total HT		
Association Les Amis du Temple : 1600 €	80 %	20 %	Commune : 1589 €
	LEADER : 5076 €	Commune : 1269 €	

Etudes préliminaires aux aménagements des espaces publics : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 septembre définissant l'enveloppe prévisionnelle du projet d'études préliminaires aux aménagements des espaces publics et sollicitant une subvention auprès du Département.

Il rappelle également la délibération du 23 octobre attribuant le marché public de maîtrise d'œuvre au groupement Pénélope HAAS – Cabinet BAUBET pour un montant de 12910 € HT.

Suite à cette attribution, il convient de modifier l'enveloppe financière prévisionnelle comme suit :

Relevé topographique : 5 100 € HT
Mission bureau d'études (concepteur – géomètre) : 12 910 €HT
Mission architecte urbaniste : 3 600 € HT
Soit un total de : 21 610 € HT

Questions diverses:

1°) Poids public :

Les communes environnantes ont été sollicitées pour une participation annuelle à l'entretien de cette structure. Peu de réponses sont revenues à ce jour. Certaines communes y sont opposées ; d'autres communes proposent une gestion intercommunale par la CCDB (commission Agriculture ou Economie). Une augmentation du prix du jeton semble de toute façon inéluctable.

2°) Platanes de la place Léopold Mourier :

Il est plus qu'évident que ces 2 arbres ne sont pas en bonne santé. Une visite d'ingénieurs paysagistes pourra nous éclairer ; selon leur avis, il faudra peut-être se résoudre à les couper et les remplacer par d'autres essences, car il est nécessaire de s'adapter au changement climatique. Le cas échéant, l'idéal serait de ne pas avoir à les couper en même temps et d'espacer au maximum.

3°) Chemins ruraux:

Mr le Maire fait le point sur les diverses rencontres entre la mairie et des riverains de certains chemins ruraux, à savoir :

- Mr Perez Noël, concernant le chemin de la Combette (origine : château ; extrémité : chemin du Devès ; il sert de liaison entre la RD 130 et le chemin rural de la Marantane qui rejoint Fabras / Dieulefit). Alors que la CCDB s'apprêtait à signer avec Noël Perrez une convention de passage pour la boucle de randonnée du Devès, une recherche dans les archives communales a permis de réaffirmer le statut rural de ce chemin. M. Perrez a pris connaissance des documents prouvant ce statut et n'a apporté aucun élément permettant de le contester. Le chemin de la Combette étant rural, il n'est pas nécessaire de signer une convention avec le propriétaire du Château.
- Mrs Courbis Jean-Paul et Jérôme, concernant le chemin des Ravoux (origine : chemin de la Combe de Maret ; extrémité : RD 130) et le chemin de Pradier (origine : ferme des Courbis ; extrémité : Hameau de Pradier / Teyssières).
- Mr Courbis Pierre, concernant le chemin des Courbis : ce chemin est communal de la ferme des Courbis à la RD 330, il est rural de la ferme des Courbis à Pradier.

La commune réaffirme son intention de conserver tous les chemins ruraux de son territoire dans son patrimoine, d'y perpétuer l'entretien de base et d'y permettre la libre circulation, à minima pédestre sur certains d'entre-eux.

Des sorties d'élus ainsi que des chantiers participatifs et citoyens s'y sont déjà déroulés et d'autres y seront programmés.